

Certifiée conforme
à l'original



Carduelis Promotion

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 4 rue des Artisans

93160 NOISY-LE-GRAND
R.C.S : 909325367

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16/09/2024

Le 16/09/2024,
à 18H00,

Les associés de la société Carduelis Promotion, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Yanis BOUZAGLOU, préside la séance en qualité d'Associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuation de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social,

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes. The signature is positioned to the right of the 'Le Président' label.